

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Comptes consolidés

IFRS

2017



EUROPLASMA INDUSTRIES

CHO P^{OW}er

inertam

ALEUP

EURONEXT
GROWTH

Société Anonyme au capital de 15 296 574,40 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

TABLE DES MATIERES

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
3.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
4.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
5.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
6.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	17
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	19
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	23
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	50
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	57
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	59
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	61
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	63
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	64

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Goodwill	6.1	8	664	-656
Autres immobilisations incorporelles	6.2	193	247	-54
Immobilisations corporelles	6.3	13 341	13 185	156
Participations dans les entreprises associées	6.4	0	3 538	-3 538
Autres actifs financiers non courants	6.6	2 763	5 401	-2 638
Impôts différés actifs	6.13	419	412	7
Actifs non courants		16 725	23 448	-6 723
Stocks et en-cours	6.5	1 599	1 272	327
Clients et comptes rattachés	6.6	6 383	3 838	2 545
Autres créances opérationnelles	6.6	5 955	5 860	95
Impôts courants - actif	6.13	0	0	0
Autres actifs courants	6.6	10 412	3 415	6 998
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	5 162	4 882	279
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Actifs courants		29 511	19 267	10 244
Actif		46 237	42 715	3 521
Capital	6.14	15 297	11 165	4 131
Primes liées au capital		62 586	56 840	5 746
Réserves et report à nouveau		-71 274	-54 301	-16 973
Résultat de l'exercice	7	-21 833	-17 345	-4 488
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.14	-15 224	-3 640	-11 584
Intérêts hors groupe	6.14	31	91	-61
Capitaux propres		-15 194	-3 549	-11 644
Avantages du personnel non courants	6.10	573	511	62
Provisions non courantes	6.11	0	0	0
Dettes financières non courantes	6.9	11 001	10 503	498
Impôts différés passifs	6.13	115	160	-45
Participations dans les entreprises associées	6.4	6 820	0	6 820
Autres passif financiers non courants	6.12	291	371	-81
Passifs non courants		18 799	11 545	7 254
Provisions courantes	6.11	8 169	5 679	2 490
Dettes financières courantes	6.9	7 836	2 900	4 936
Fournisseurs et comptes rattachés	6.11	4 113	4 344	-231
Impôts courants - passif	6.13	0	65	-65
Autres dettes opérationnelles	6.12	8 651	7 301	1 350
Autres passifs courants	6.12	13 861	14 430	-569
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Passifs courants		42 631	34 720	7 911
Passif		46 237	42 715	3 521
Capitaux propres par action en €/par action		-0,10	-0,03	-0,07
Capitaux propres dilués par action en €/par action		-0,06	-0,02	-0,04
Nombre d'actions	6.14	152 965 744	111 653 949	41 311 795
Nombre d'actions dilué	6.14	239 260 910	194 601 790	44 659 120

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	13 134	9 733	3 401
Autres produits d'exploitation	7.2	3 541	2 567	974
Achats consommés	7.3	-8 373	-9 346	973
Charges externes	7.3	-6 690	-6 871	181
Charges de personnel	7.4	-7 777	-7 469	-308
Autres charges d'exploitation	7.7	-845	-82	-763
Taxes	7.6	-390	-329	-62
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-6 398	-4 217	-2 181
Résultat opérationnel courant		-13 800	-16 014	2 215
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	6.1.3	-656	-652	-4
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	359	-122	480
Résultat opérationnel		-14 096	-16 788	2 691
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	7.8	13	9	4
Coût de l'endettement financier brut	7.8	-793	-838	45
Coût de l'endettement financier net	7.8	-780	-828	48
Autres produits financiers	7.8	3 975	498	3 477
Autres charges financières	7.8	-4 060	-56	-4 004
Résultat financier	7.8	-864	-386	-478
Impôt sur les bénéfices	7.9	31	-165	195
Résultat net des sociétés intégrées		-14 930	-17 339	2 409
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.4	-6 908	-10	-6 898
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-21 838	-17 349	-4 490
Intérêts minoritaires	6.14.5	5	4	2
Résultat net (part du Groupe)		-21 833	-17 345	-4 488
Résultat de base par action en €/par action		- 0,160	- 0,225	0,065
Résultat dilué par action en €/par action		- 0,098	- 0,108	0,010
Nombre moyen d'action	6.14	136 384 557	77 082 528	59 302 029
Nombre moyen d'action dilué	6.14	222 679 723	160 030 369	62 649 355

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-21 838	-17 349	-4 490
Eléments non recyclables au compte de résultat		0	0	0
Eléments recyclables au compte de résultat		10	-47	57
Ecarts de conversion des sociétés intégrées				0
Ecarts actuariels des engagements sociaux		10	-47	57
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments				0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Total autres éléments du résultat global		10	-47	57
Résultat global		-21 828	-17 396	-4 433
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-21 834	-17 399	-4 434
- attribuable aux intérêts hors Groupe		5	4	2

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves					Total
Situation à la clôture de l'exercice 2015	6 967	49 382	-121	15	-139	3 811	3 687	-57 422	2 496	102	2 598
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2016	6 967	49 382	-121	15	-139	3 811	3 687	-57 422	2 496	102	2 598
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-17 345	-17 345	-4	-17 349
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-17 345	-17 345	-4	-17 349
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	4 198	7 458	0	0	-786	0	-786	0	10 870	0	10 870
Mouvements sur actions propres	0	0	58	0	0	0	0	0	58	0	58
Paiements en actions	0	0	0	0	0	319	319	0	319	0	319
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	-35	-35	-8	-43
Situation au 31/12/2016	11 165	56 840	-63	15	-925	4 130	3 220	-74 802	-3 638	91	-3 547
Situation à la clôture de l'exercice 2016	11 165	56 840	-63	15	-925	4 130	3 220	-74 802	-3 638	91	-3 547
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2017	11 165	56 840	-63	15	-925	4 130	3 220	-74 802	-3 638	91	-3 547
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-21 833	-21 833	-5	-21 838
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-21 833	-21 833	-5	-21 838
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	3 919	5 746	0	0	489	0	489	0	10 154	0	10 154
Mouvements sur actions propres	0	0	6	0	0	0	0	0	6	0	6
Paiements en actions	211	0	0	0	0	150	150	-211	150	0	150
Autres variations	2	0	0	0	0	-62	-62	0	-60	-55	-115
Situation au 31/12/2017	15 297	62 586	-57	15	-436	4 218	3 797	-96 846	-15 224	31	-15 194

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat net total consolidé	-21 838	-17 349	-4 490
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	6 908	10	6 898
Elim. des amortissements et provisions	4 901	3 366	1 535
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	280	-489	770
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	862	14	847
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	149	345	-196
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-8 738	-14 103	5 364
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-31	165	-195
Elim. du coût de l'endettement financier net	793	838	-45
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-7 976	-13 101	5 124
Incidence de la variation du BFR	-3 174	5 682	-8 856
Impôts payés	421	-336	756
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-10 730	-7 754	-2 975
Incidence des variations de périmètre	-14	1	-15
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 092	-5 585	2 493
Acquisition d'actifs financiers	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-319	-283	-36
Subventions d'investissement reçues	178	0	178
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	1	12	-12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 246	-5 855	2 609
Augmentation de capital	3 666	302	3 364
Cession (acquisition) nette d'actions propres	6	58	-52
Emission d'emprunts	13 045	13 441	-396
Remboursement d'emprunts	-2 131	-1 893	-238
Intérêts financiers nets versés	-328	-332	4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	14 258	11 575	2 682
Variation de la trésorerie	282	-2 034	2 316
Trésorerie d'ouverture	4 876	6 910	-2 034
Trésorerie de clôture	5 158	4 876	282

(1) Les émissions d'emprunt incluent notamment 6 M€ d'emprunt obligataire Bracknor converti en cours d'année et 6,7M€ d'avance reçue de CHO Morcenx ;

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1	EVENEMENTS CORPORATE	11
1.2	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	12
1.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER)	13
1.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	13
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
2.1	BASE DE PREPARATION	14
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	15
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	17
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	17
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	17
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	19
4.1	RISQUES DE MARCHE	19
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	20
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	20
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	21
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	22
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	22
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	23
6.1	GOODWILL	23
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
6.4	PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES	28
6.5	STOCKS ET EN-COURS	30
6.6	ACTIFS FINANCIERS	31
6.7	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	34
6.8	AFFACTURAGE	34
6.9	DETTES FINANCIERES	34
6.10	AVANTAGES DU PERSONNEL	39
6.11	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	41
6.12	AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET COURANTS	43
6.13	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	45
6.14	CAPITAUX PROPRES	46
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	50
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	50
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	51
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	52
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	52
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	53
7.6	IMPOT ET TAXES	53
7.7	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS	54
7.8	RESULTAT FINANCIER	54
7.9	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	55

NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	57
8.1	ENGAGEMENTS REÇUS	57
8.2	ENGAGEMENTS DONNES	57
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	59
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	61
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	63
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	64
13.1	EVENEMENTS CORPORATE	64
13.2	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	64
13.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER ET CHOPEX)	64
13.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	65

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il faut retenir de l'année 2017 l'achèvement industriel de plusieurs projets innovants, en France (production d'énergie renouvelable), en Bulgarie (traitement de déchets radioactifs) et en Chine (vitrification de cendres volantes). Chacune de ces technologies répond aux attentes de la transition écologique, et après en avoir levé les verrous technologiques, le déploiement commercial va pouvoir s'accroître.

1.1 Evènements Corporate

Toutes les tranches du plan de financement réalisé avec Bracknor Fund ont été tirées. Les BSAR C émis en octobre 2017 prennent le relais des BSAR A qui sont échus. Un mandat d'administrateur n'est pas renouvelé.

- Financement BEOCABSA (souscrit le 21 juillet 2016 avec Bracknor Fund Ltd)

Les six dernières tranches du plan de financement obligataire flexible par émission d'OCABSA ont été réalisées en 2017. Europlasma a ainsi encaissé 6 millions d'euros et émis 600 OCA assorties de 9 837 096 BSA, la réduction du nombre de BSA étant la conséquence d'une renégociation des termes du contrat en mai 2017.

Les 600 OCA ont été converties, donnant lieu à l'émission de 25 159 531 actions nouvelles.

Par ailleurs, l'exercice de 10 742 700 BSA s'est traduit pour Europlasma par l'encaissement de 3 millions d'euros et l'émission de 10 742 700 actions nouvelles.

Au 31/12/2017, les 14 tranches d'OCABSA prévues au contrat ont été émises, l'intégralité des OCA ont été converties et le solde des BSA restant en circulation s'établit à 24 142 582 BSA donnant droit à autant d'actions nouvelles.

- Augmentations de capital

Le capital de la Société qui était composé de 111 653 949 actions au 1^{er} janvier 2017, a été augmenté de 41 311 795 actions courant 2017 pour le faire ressortir à 152 965 744 actions au 31 décembre 2017.

Les augmentations de capital découlent :

- De la conversion des 600 OCA ayant donné lieu à l'émission de 25 159 531 actions et de l'exercice de 10 742 700 BSA ayant donné lieu à l'émission de 10 742 700 actions (cf. ci-dessus).
- De l'exercice des BSAR (A ; B ; C) ayant donné lieu à l'émission de 195 675 actions.
- De l'émission de 2 113 412 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises.
- De la conversion de prêts relais en 3 100 477 actions.

- Bons de souscription d'action remboursables (BSAR)

Extinction des BSAR A : Ceux-ci, émis et attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires lors de l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) lancée le 25 septembre 2014, avaient une échéance au 5 novembre 2017.

A cette date, les 64 863 511 BSAR A restant en circulation ont été automatiquement annulés.

Emission de BSAR C : La Société a proposé lors de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2017 l'émission gratuite de bons de souscription d'actions remboursables d'une troisième catégorie (BSAR C) en attribuant 1 BSAR pour chaque action ordinaire détenue à l'issue de la séance de bourse du 31 octobre 2017. Cette proposition ayant été approuvée par les actionnaires, la Société a procédé à l'émission de 152 405 521 BSAR C.

- Gouvernance

L'absence d'actionnaires détenant un pourcentage significatif de la Société complique l'obtention des quorums en Assemblées Générales ce qui a contraint la Société à convoquer ses actionnaires à quatre reprises les 15 et 29 juin 2017 ainsi que les 10 et 26 octobre 2017.

Le mandat d'administrateur d'Europlasma de François Marchal est arrivé à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin et n'a pas été renouvelé. Celui-ci a été nommé Conseiller auprès du Directeur Général pour 1 an.

1.2 Solutions Plasma (Europlasma Industries)

En 2017, Europlasma a consolidé sa stratégie de croissance géographique pour les activités sectorielles suivantes :

CENDRES VOLANTES

- Contrat KNC

La réception par Shanghai Kaineng New Technology Co, Ltd (KNC) de l'unité de vitrification des cendres volantes de l'incinérateur de Houjie (Chine) a été prononcée, sans réserve, en juillet 2017, une optimisation du traitement de fumées développé par le client est en cours. Dans ce cadre, Europlasma a réalisé l'ingénierie du four de l'unité de vitrification des cendres volantes, dont la construction a été assurée par KNC, et a fourni un système plasma de 2 MW (torche à plasma et auxiliaires). Les cendres volantes, issues de l'incinération d'ordures ménagères, constituent des déchets hautement toxiques, dont le gouvernement chinois souhaite restreindre l'enfouissement au profit de l'inertage. L'installation plasma de Houjie, d'une capacité de 35 tonnes par jour, est la seule unité d'inertage de cendres volantes opérationnelle en Chine, et constitue une vitrine technologique pour Europlasma.

- Marché chinois

Europlasma continue ses démarches de prospection active sur le marché chinois et a été invité à participer à la mission Clean Technologies organisée par l'Union Européenne qui s'est tenue du 20 au 24 mars 2017, à Beijing. Cette mission a permis en outre de faire le point avec le gouvernement chinois (Ministère de l'Environnement) sur la qualification du vitrifiat comme produit inerte et valorisable. Un groupe de travail a été mis en place avec un objectif de finalisation des travaux en 2019.

- République Tchèque

Europlasma a remis, en juillet 2017, le rapport final de faisabilité technico-économique de vitrification de cendres volantes en République Tchèque.

DECHETS RADIOACTIFS

- Contrat KNPP

Après une phase de tests très exigeants, Europlasma a obtenu, début septembre 2017, la réception du système plasma et du four de fusion de déchets nucléaires faiblement actifs (FA), installés dans la centrale nucléaire de Kozloduy, en Bulgarie. L'application du plasma à arc non-transféré au déchet faiblement actif (le plus abondant) est une première mondiale, elle permet d'en réduire très significativement le volume (jusqu'à 80 fois pour certains types de déchets), d'éliminer tout risque de lixiviation, et d'améliorer son stockage, tant en termes de capacité que de sécurité.

- Nucléaire

L'étude démarrée en 2016 relative au traitement d'un large spectre de types de déchets (liquides, solides) et de niveaux de radioactivité (très faiblement, faiblement, et moyennement actifs) a été finalisée et remise au client en avril 2017. Elle démontre la pertinence de la technologie plasma pour le traitement de tels déchets.

En parallèle, le contrat signé en novembre 2016 pour la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné aux seuls déchets moyennement actifs est en cours d'exécution. Les essais de réception des torches ont eu lieu avec succès à Morcenx à l'été 2017, conformément au planning.

Le système plasma a ensuite été livré sur le site du client à l'automne 2017 pour y être intégré à l'unité complète. Le prototype est actuellement en cours de construction à l'échelle 1 et sera opérationnel dès le second semestre 2018 sur des matériaux modèles non radioactifs.

REFORMAGE DE GAZ

- Sidérurgie

Le développement de l'activité d'Europlasma dans le secteur sidérurgique reste dans les axes de développement prioritaires avec des relations avancées auprès de plusieurs acteurs européens.

Depuis 2017, Europlasma participe auprès du leader mondial de l'acier Arcelor Mittal au projet « IGAR » (Injection de Gaz Réducteur). Ce projet a pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle, puis de déployer à l'échelle industrielle, une solution plasma permettant à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone.

Rappelons à ce titre que la technologie mise au point par Europlasma dans ce domaine consiste notamment à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution, voire l'élimination, des émissions de CO2 et de l'optimisation du procédé sidérurgique.

1.3 Energies renouvelables (CHO Power)

▪ Centrale CHO Morcenx : Déclaration de la Final Acceptance

La réception des deux moteurs GE Jenbacher, intervenue en février et en avril 2017, a ouvert la voie aux déclarations techniques et administratives de Final Acceptance (FA).

C'est ainsi que le 14 juin 2017, la société a annoncé la Final Acceptance (FA) de l'usine CHO Morcenx, les derniers critères convenus avec le client ayant été validés. L'obtention de la FA démontre la capacité de l'usine à produire de l'électricité à l'échelle commerciale à sa capacité nominale de 10 MWe.

La FA marque l'achèvement du contrat d'EPC (Engineering, Procurement, Construction) entre CHO Morcenx et CHO Power, et le démarrage du contrat O&M (Opération & Maintenance) entre CHO Morcenx et Chopex.

Toutefois dans un premier temps la priorité étant donnée à la rentabilité économique à long-terme de la centrale, les équipes se concentrent sur la mise en œuvre d'un plan d'optimisation incluant l'ajustement des modes opératoires et la remise à niveau de certains équipements, qui permettra à la centrale, en 2019, de délivrer sa pleine puissance.

1.4 Traitement de l'Amiante (Inertam)

▪ Production

Inertam n'a pas retrouvé en 2017 le niveau standard de production attendu car :

- Au premier semestre l'arrêt programmé du four pour sa réfection complète s'est prolongé à la suite d'incidents techniques exceptionnels. Ainsi, la production de déchets amiantés inertés au cours des 4 premiers mois de l'année 2017 représente un volume total de 192 tonnes alors qu'il est de 494 tonnes pour le seul mois de mai 2017.
- Désormais, la réglementation impose de réduire de 90% le taux d'empoussièrement de la zone confinée, ce qui contraint par précaution à interrompre quotidiennement le processus de production. Cela a nécessité une réorganisation des modes opératoires et l'installation de systèmes de dépoussiérage et d'aspiration/filtration supplémentaires. Une première dépoussiéreuse a été mise en service en octobre 2017.

▪ Four de rechange

L'impact des incidents exceptionnels survenus en 2016 sur la rentabilité et la productivité, dont l'une des conséquences collatérales est l'accroissement du volume des déchets stockés, avait conduit le conseil d'administration du 1er février 2017 à autoriser l'investissement dans un four de rechange. Cet investissement, différé le temps que le four actuel retrouve sa production habituelle, est prévu début 2019.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2018.

2.1 Base de préparation

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2017 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :
Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2104-2016

- **IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie**, qui requiert de nouvelles informations sur les activités de financement, notamment l'identification des flux non cash. Le groupe Europlasma indique déjà les nouvelles informations requises par la norme.
- **IAS 12 - Impôts** qui précise les conditions de comptabilisation d'un impôt différé actif sur les moins-values non réalisées.
- **IAS 1** qui précise notamment que l'inclusion d'informations non significatives n'est pas nécessaire même si requise par une norme.
- **IFRS 8 - Secteurs opérationnels** qui précise notamment que l'entité doit présenter le rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et le total des actifs de l'entité, si l'entité indique des actifs par secteur en application du paragraphe 23. Norme appliquée.
- **IAS 16 - Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles** qui, dans le cadre d'une réévaluation, exigent de réévaluer le montant des amortissements cumulés dans les mêmes proportions que le montant brut correspondant.
- **IFRS 2 - Paiements fondés sur les actions** qui précise la définition des conditions d'acquisition des droits de plan " equity settled ".

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2017, et sans impacts anticipés :

- **IFRS 15 - Produit des activités ordinaires** qui remplace la précédente norme IAS 18 sur le revenu et IFRS 11 sur les contrats long terme. Le groupe a mené une analyse des éventuels impacts. A ce stade, il n'a pas été noté d'impact significatif attendu. Nous rappelons que cette norme est applicable de façon obligatoire au 1er janvier 2018.
- **IAS 12 - Impôts** qui précise les conditions de comptabilisation d'un impôt différé actif sur les moins-values non réalisées.
- **IFRS 9 – Instruments financiers** qui porte sur les règles de prise en compte des risques de crédit dans l'évaluation des créances commerciales et assimilées, les options de comptabilisation des titres de participation non consolidées et les instruments financiers de couverture. Le groupe ne s'attend pas à un impact significatif.
- **Autres normes sectorielles non applicables pour le groupe :**
 - **IFRS 4 – contrats d'assurance**
 - **IAS 40 – Immeubles de placement**
 - **IAS 28 – Entreprises associées** (pour les sociétés de capital investissement)

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, hormis la norme suivante :

- **IFRS 16 - Contrats de location** qui obligera au plus tard au 1^{er} janvier 2019 à comptabiliser au bilan tous les contrats de location pour le preneur (sur le même principe que le retraitement applicable aux contrats de location financement). Le groupe anticipe un très faible impact sur son résultat, mais un impact potentiellement significatif sur son endettement comptable.

2.1.2. Continuité d'exploitation

Le Conseil d'administration d'Europlasma a pris acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois et considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée compte tenu :

1/ des perspectives de l'exploitation

- L'augmentation des recettes provenant de l'activité énergie renouvelable (contrat O&M Chopex / CHO Morcenx et contrat EPC CHO Power / CHO Tiper),
- Une augmentation de la production d'Inertam consécutive à la fiabilisation des cadences de production,
- La signature envisagée d'un contrat d'installation d'une unité plasma en 2018.

2/ d'un plan de financement reposant sur :

- La trésorerie au 1^{er} janvier 2018 de 5,2 M€,
- Un contrat de financement par obligations convertibles à hauteur de 8 M€ avec l'option de le renouveler par 2 fois,
- En alternative au contrat ci-dessus, une levée de fonds dont l'origine pourra être l'exercice des BSAR C, ou l'entrée d'un actionnaire de référence par placement privé.

Sur ces bases, le Groupe estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2018.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2017. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle exclusif s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister si la société mère détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne confère pas le contrôle.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

Les filiales SAS CHO Brocéliande et SAS CHO Le Poher n'ont pas été intégrées dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, car elles présentent un intérêt négligeable (actif et passifs non

significatifs et pas de transaction significative avec les entités du Groupe). Elles ne portent par ailleurs aucun engagement hors bilan qui justifierait leur inclusion dans le périmètre de consolidation.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

Il n'y a pas de changement d'estimation significatif en dehors de la révision du budget du contrat de construction EPC tel que détaillé dans la Note 6.12.5 Contrats long terme.

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2017, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long-terme selon la méthode de l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes. En particulier, l'essentiel des estimations retenues pour les comptes porte sur les coûts à terminaison et notamment les coûts de mise en service et de tests, de mise en conformité réglementaire et environnementale jusqu'à la Final Acceptance, livraison définitive de la centrale CHO Morcenx.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en Note 6.2 et 6.3. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés et la sensibilité des résultats des tests de perte de valeur à ces hypothèses-clés au 31 décembre 2017 sont données en Note 6.1. Goodwill.

- Valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx et de l'actif financier apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx

Les modalités d'appréciation de la valeur recouvrable des participations dans les entreprises associées sont données en Note 6.4. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre de la dépréciation de la participation dans CHO Morcenx, au 31 décembre 2017 sont données en Note 6.4. Participations dans les entreprises associées.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.13. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.10. Avantages du personnel, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2017.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 6.14.4. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas

d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

▪ Instrument financiers : OCABSA Bracknor

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- Les BSA 2 ont un prix d'exercice variable. Ces BSA ne remplissent donc pas le critère du « Fixe contre Fixe » qui prévoit un montant fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Ainsi, les BSA 2 sont comptabilisés à la juste valeur en dettes financières lors de leur émission (en diminution des capitaux propres) et les variations ultérieures de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat par l'enregistrement d'une perte ou d'un produit financier. Les impacts sont traités en Note 6.9.3.
- Tous les autres composants des OCABSA (obligations, BSA 1 et droit de conversion) sont comptabilisés comme des instruments de capitaux propres pour le montant nominal.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins-values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres. Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2017	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	11 001	11 001	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires, avance factor et hors intérêts courus)	5 787	5 787	0
Total	16 788	16 788	0
Exposition au taux variable avant instruments dérivés	0		
Instruments dérivés de taux	0		
Exposition au taux variable après instruments dérivés	0		

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2017	31/12/2016	variation
Dépôts et Placements non courants	2 762	5 400	-2 637
Dépôts et Placements courants	8 418	2 188	6 230
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	5 162	4 882	279
TOTAL	16 342	12 470	3 872

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Ce sont pour la majorité des placements monétaires ou des placements à taux sans risque.

La tranche recouvrable à moins d'un an du compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC de l'usine CHO Morcenx (7 630 K€ net) a été reclassée en autres actifs courants au 31 décembre 2017 et la provision antérieurement constituée de 3 750 K€, intégralement reprise.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture reconstituée en 2016 grâce aux augmentations de capital dont le solde était près de 5 M€
- L'émission d'un emprunt obligataire convertible avec l'émission des 6 dernières tranches soit un apport de 6 M€.
- Une avance de 7 M€ reçue de CHO Morcenx.

Le financement des besoins 2018 est exposé dans la note 2.1.2 continuité d'exploitation.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	18 837	13 403	5 433
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 162	4 882	279
Endettement net	13 675	8 521	5 154

L'échéancier des dettes financières est présenté en note 6.9 Dettes Financières.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

La société mise en équivalence CHO Morcenx, dont la quote-part de détention du Groupe est de 35% au 31 décembre 2017, a bénéficié d'un prêt de 26 799 K€ de la part de son actionnaire majoritaire pour le financement des installations techniques et équipements de la centrale électrique de Morcenx construite par CHO Power. Cet emprunt est remboursable tous les 6 mois selon les excédents de trésorerie générés par l'activité, avec une date de maturité initialement fixée à l'été 2015 et désormais repoussée 30 septembre 2018.

Cet emprunt est garanti par le biais de nantissements d'actifs propres à CHO Morcenx comme dans toute opération de « project finance », mais aussi par le nantissement des titres et BSA que le Groupe détient dans CHO Morcenx, pour leur valeur brute de 7 755 K€ (voir la note 8 sur les engagements hors bilan).

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en note 8. Engagements hors bilan. Certains de ces engagements sont garantis par des placements, d'autres par des actifs (titres de participation et immobilisations corporelles et/ou incorporelles).

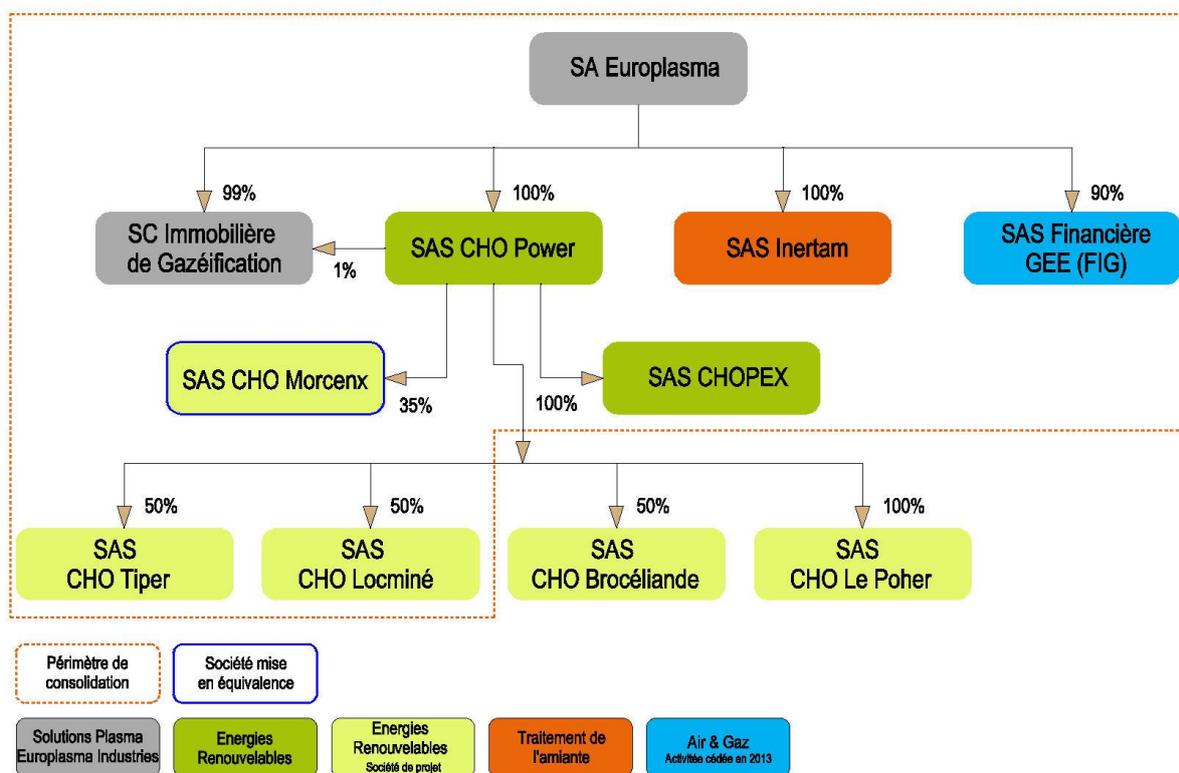
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes, en contrepartie desquels le Groupe délivre une caution bancaire de restitution d'acompte. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Au 31 décembre 2017, la société CHO Locminé créée en 2015, qui porte un projet CHO POWER dans le département du Morbihan, jusqu'alors non consolidée en raison de son intérêt négligeable a été intégrée pour la première fois dans le périmètre de consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

La décision d'intégration de la société se justifie par les éléments suivants :

- obtention de l'autorisation d'exploiter,
- avances et acomptes versés.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095		Société Mère	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
CHO Locminé S.A.S.	Zone Industrielle de Kersorn 56500 LOCMINE SIREN : 810 156 570	50%	50%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	35%	35%	Mise en équivalence
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	90%	90%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	50%	50%	Intégration globale

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2017, les sociétés de projet CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable (pas de revenu, résultat proche de 0, total bilan inférieur à 10 K€ et pas d'engagement hors bilan).

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brohinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN : 811 830 470	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kerhervé 29 270 Cleden Poher SIREN : 815 222 559	100%	100%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

La dépréciation comptabilisée est reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur, à l'exception de toute dépréciation des goodwill.

6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,

- les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

6.1.3. Solde et explications

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2016	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	31/12/2017
Inertam	2005	6 115	K€	0	656	0	0	-656	0	0
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
Total				54	664	0	0	-656	0	8

Comme indiqué dans la note ci-dessus, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle un goodwill est affecté conformément à IAS 36 à l'exception de l'UGT Financière GEE jugée non significative.

Au 30 juin 2017, la valeur recouvrable de l'UGT Inertam calculée en accord avec la norme IAS 36 était apparue comme inférieure à la valeur nette comptable sur la base de la valeur d'utilité. Une dépréciation de l'intégralité du Goodwill soit 656 K€ avait donc été comptabilisée.

Au 31 décembre 2017, le test de dépréciation n'a pas mis en évidence de besoin de constater une dépréciation complémentaire sur les autres actifs de l'UGT.

Les principales hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité sont les suivantes :

	UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
2017	Inertam	France	3 ans	6,63%
2016	Inertam	France	3 ans	6,04%

Les taux d'actualisation utilisés sont les Coûts Moyens Pondérés du Capital respectifs des UGT testées et ont été déterminés en référence aux données de marché et aux évaluations d'expert disponibles pour la zone géographique de rattachement de l'UGT concernée (taux sans risque, prime de risque marché, coefficient bêta, coût de la dette).

Aucun test de sensibilité n'a été effectué, l'actif de l'UGT testée ayant été ramené à 0 suite la dépréciation du goodwill.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- au prix des licences,
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

- Variation brute des immobilisations incorporelles

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2017
Frais de recherche & développement	3 076	0	0	0	0	3 076
Concessions, brevets & droits similaires	1 511	2	-3	0	27	1 537
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	41	33	0	0	-27	46
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	4 628	34	-3	0	0	4 659

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2017
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-2 919	-173	122	0	0	-2 969
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 446	-38	3	0	0	-1 482
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-15	0	0	0	0	-15
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-4 380	-211	125	0	0	-4 466
Total Valeur Nette	247	-177	122	0	0	193

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en diminution de 54 K€, passant de 247 K€ au 31 décembre 2016 à 193 K€ au 31 décembre 2017, et résulte principalement d'une dotation aux amortissements de 211 K€ compensée par une reprise de dépréciation antérieure de 122 K€ principalement sur les immobilisations incorporelles du projet KIWI qui avaient été intégralement dépréciées au 31 décembre 2015.

Il n'y a pas eu d'acquisition significative d'immobilisation incorporelle sur la période. Aucun frais de développement n'a été activé sur la période.

6.3 Immobilisations corporelles

- Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer.

Les biens mis à disposition de l'entreprise dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits en immobilisations à l'actif de l'état de la situation financière consolidée. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé en l'absence d'obligation actuelle, légale ou implicite de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 12
	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2017
Terrains	346	0	0	0	0	346
Constructions	7 844	237	0	0	0	8 081
Installations tech, matériel & outillage	20 974	1 267	-1 938	0	4 032	24 336
Autres immobilisations corporelles	1 721	429	-30	0	102	2 222
Immobilisations corporelles en cours	832	612	0	0	-664	780
Avances et acomptes s/immo. corp.	3 123	347	0	0	-3 470	0
Total Valeur Brute	34 841	2 892	-1 968	0	0	35 765

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2017
Amt/Dép. constructions	-2 054	-589	0	0	0	-2 642
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-18 712	-2 490	2 492	0	0	-18 710
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-890	-207	25	0	0	-1 072
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-21 656	-3 286	2 517	0	0	-22 424
Total Valeur Nette	13 185	-394	550	0	0	13 341

Les principaux postes d'immobilisations corporelles concernent :

- les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€;
- les bâtiments de l'usine de production d'énergie de Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, mis en service en 2012 et 2013 pour 5 403 K€. Ce bâtiment est loué à CHO Morcenx depuis le 1^{er} juillet 2017 pour un loyer mensuel de 60 K€. S'agissant d'une activité du Groupe, cet immeuble n'a pas été considéré comme un immeuble de placement.
- les installations techniques, matériels et équipements industriels (5 626 K€) sont surtout constituées de la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur nette de 2 281 K€, contre 2 114 K€ au 31 décembre 2016.
- les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations ;
- les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires utilisés chez Inertam pour un total de 330 K€ et 438 K€ d'agrandissement du bâtiment utilisé par CHOPEX et CHO Morcenx

Au cours de l'année, le Groupe a investi 2 892 K€ en immobilisations corporelles, en particulier 1 920 K€ pour l'activité Traitement de l'Amiante (principalement réfection du four de traitement), 438 K€ pour l'agrandissement du bâtiment de la SCI sur le site de Morcenx et 347 K€ pour les moteurs CHO Power loués à l'usine CHO Morcenx.

Au 31 décembre 2017, les frais financiers capitalisés dans les immobilisations sont de 157 K€, contre 169 K€ au 31 décembre 2016. Les immobilisations en crédit-bail s'élèvent à 262 K€ (contre 393 K€ au 31 décembre 2016).

6.4 Participations dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

	Quote-part de détention	31/12/2016	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Acquisition de titres	31/12/2017
CHO Morcenx	35%	3 538	-6 908	-3 450	0	-6 820
Total		3 538	-6 908	-3 450	0	-6 820

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx et une dépréciation complémentaire comptabilisée dans les comptes sociaux pour ramener la Valeur nette comptable des titres à 0 dans les comptes sociaux.

Au 31 décembre 2017, la participation dans CHO Morcenx dans les comptes consolidés s'élève à -6 820 K€ (contre 3 538 K€ au 31 décembre 2016), correspondant à la quote-part de 35 % détenue. Ce montant résulte de la perte enregistrée dans les comptes sociaux de CHO Morcenx consécutive à l'augmentation des coûts d'exploitation suite à la Final Acceptance (prestation de l'exploitant, loyers, amortissements de l'usine, intérêts financiers non capitalisés) qui ne sont pas encore compensés par des recettes, à laquelle s'ajoutent les provisions comptabilisées conformément aux règles de consolidation.

Les principales informations requises par la norme IFRS 12 sont présentées ci-dessous :

	CHO Morcenx	Total
% d'intérêt	35%	
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	
Actif courant	1 148	1 148
Actif non courant	43 784	43 784
Passif courant	14 352	14 352
Passif non courant	44 153	44 153
Chiffre d'affaires	1 055	1 055
Résultat	-19738	-19 738

Les informations présentées ci-dessus tiennent déjà compte des retraitements IFRS pratiqués notamment :

- La capitalisation des coûts d'emprunt pour un impact net positif de 997 K€ au cours de l'année 2017 (1 617 K€ d'intérêts capitalisés et 620 K€ d'amortissement, depuis le 1^{er} juillet 2017) et qui représente un actif total de 17 985 K€ en cumulé.
- La dépréciation de 13.958 K€ sur l'usine CHO Morcenx

Ainsi, il n'est pas présenté de réconciliation entre les données financières résumées et les données utilisées pour la consolidation.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx

Compte tenu des rendements actuellement inférieurs aux standards de production du fait de la mise en œuvre du plan d'optimisation de la centrale de CHO Morcenx d'une part, et du prix de revient de l'actif consolidé supérieur à sa valeur comptable d'autre part (notamment du fait de la capitalisation des coûts d'emprunt de 2011 à juin 2017), un test de valeur répondant à la stricte application des normes IFRS, a été réalisé pour évaluer la valeur comptable de l'actif immobilisé.

Le test a porté sur la valeur consolidée de l'actif industriel de 47 125 K€ et a utilisé les hypothèses suivantes :

	UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
2017	CHO Morcenx	France	15 ans	6%

La durée de 15 ans supérieure à ce qui est pratiqué usuellement correspond à la durée restante du contrat de fourniture d'énergie souscrit avec EDF.

Le flux terminal utilisé pour évaluer une valeur terminale a été corrigé pour tenir compte de l'échéance du tarif négocié avec EDF et des contraintes de production afférentes se traduisant par l'allègement des charges de production.

Par ailleurs, le taux d'actualisation retenu en rémunération des capitaux propres est égal à celui appliqué à la dette car au-delà d'un retour financier, CHO Morcenx constituera une vitrine commerciale pour CHO Power.

Par ailleurs, compte tenu des pertes fiscales actuelles et du résultat fiscal anticipé, les flux de trésorerie prévisionnels n'ont pas été retraités de l'impôt sur les sociétés.

6.5 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2017			31/12/2016			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 545	-101	1 444	1 211	-102	1 109	335
Stocks - en-cours de production	153	0	153	151	0	151	2
Stocks -pdts finis et intermédiaires	528	-526	2	538	-526	12	-10
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0	0
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	0		0	0		0	0
Total	2 226	-627	1 599	1 900	-628	1 272	327

La valeur nette du stock passe de 1 272 K€ au 31 décembre 2016 à 1 599 K€ au 31 décembre 2017, ce qui représente une variation de +327 K€.

6.6 Actifs financiers

	31/12/2017			31/12/2016			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Titres de participation	1	0	1	2	0	1	-1
Prêts, cautionnements et autres créances	2 762	0	2 762	5 437	-37	5 400	-2 637
Total autres actifs financiers non courants	2 763	0	2 763	5 438	-37	5 401	-2 638
Clients et comptes rattachés	8 906	-2 524	6 383	5 730	-1 891	3 838	2 545
Total client et comptes rattachés	8 906	-2 524	6 383	5 730	-1 891	3 838	2 545
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	611	0	611	512	0	512	99
Créances sur personnel & org. sociaux	17	0	17	24	0	24	-7
Créances fiscales - hors IS	5 327	0	5 327	5 324	0	5 324	4
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	5 955	0	5 955	5 860	0	5 860	95
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	7 813	0	7 813	5 328	-3 750	1 578	6 235
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1 801	-17	1 784	730	0	730	1 054
Charges constatées d'avance et charges à répartir	210	0	210	496	0	496	-286
VMP - Autres placements	696	-91	605	696	-86	610	-5
Total autres actifs courants	10 520	-108	10 412	7 251	-3 836	3 415	6 998
VMP - Equivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	5 162	0	5 162	4 882	0	4 882	279
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 162	0	5 162	4 882	0	4 882	279

6.6.1. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont inclus dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.6.3. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	1	0	1					1
Prêts, cautionnements et autres créances	2 762	0	2 762					2 762
Total autres actifs financiers non courants	2 763	0	2 763					2 763

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Il s'agit principalement :

- D'un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx.
- De 2 garanties financières pour l'usine d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 877 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (qui intervient dans le cadre de la mise en route de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant total de la garantie s'élève à 206 K€. Inertam a versé auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, les 4 premières tranches pour un montant de 774 K€. CHOPEX a versé 103 K€ au titre des 4 premières tranches.
- Des garanties EDF et ENGIE pour un total de 367 K€.

La variation entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 s'explique principalement par :

- Le reclassement de la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-Groupe Europe Environnement pour 684 K€ nets (payables au plus tard en 2018) en créance à moins d'un an. Cette créance fait l'objet d'une actualisation et a été dépréciée à hauteur de 16 K€ compte tenu de son échéance éloignée.
- Le reclassement du compte séquestre en actif courant de la tranche recouvrable à moins d'un an du compte séquestre pour un montant de 2 500 K€.

6.6.4. Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Brut	Provision	Net 31/12/2016	Variation
Clients et comptes rattachés	8 906	-2 524	6 383	5 730	-1 891	3 838	2 545
Total client et comptes rattachés	8 906	-2 524	6 383	5 730	-1 891	3 838	2 545

Le poste client connaît une forte progression qui s'explique principalement par la facturation par CHO Power et CHOPEX à CHO Morcenx du solde du contrat EPC ainsi que de la phase de ramp-up de l'usine, provoquant ainsi un accroissement des créances clients de 2.545 K€, dont une partie a été provisionnée.

	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-1 891	-305
Dotations	-673	-1 662
Reprises	40	75
Dépréciation des comptes client à la clôture	-2 524	-1 891

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2017 est à échéance moins d'un an.

Par ailleurs, depuis le mois de février 2016 le groupe a souscrit un contrat d'affacturage pour le secteur Traitement de l'Amiante. L'analyse des termes du contrat a conduit à ne pas décomptabiliser les créances cédées. Au titre de ce contrat, le Groupe a cédé ses créances clients pour un montant de 2 360 K€, duquel un fonds de garantie de 1 322 K€ a été retenu. En contrepartie, le Groupe a bénéficié d'une avance de trésorerie de 1 038 K€ (une dette du même montant a été enregistrée, en Note 6.8)

6.6.5. Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Brut	Provision	Net 31/12/2016	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	611	0	611	512	0	512	99
Créances sur personnel & org. sociaux	17	0	17	24	0	24	-7
Créances fiscales - hors IS	5 327	0	5 327	5 324	0	5 324	4
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	5 955	0	5 955	5 860	0	5 860	95

Les autres créances opérationnelles sont globalement stables, et sont principalement constituées de :

- Créances liées au Crédit Impôt recherche (CIR) et CICE à recevoir, pour un total de 503 K€
- Des créances liées aux écritures de TVA déductible, notamment sur les facturations groupes non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif).

6.6.6. Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Brut	Provision	Net 31/12/2016	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	7 813	0	7 813	5 328	-3 750	1 578	6 235
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1 801	-17	1 784	730	0	730	1 054
Charges constatées d'avance et charges à répartir	210	0	210	496	0	496	-286
VMP - Autres placements	696	-91	605	696	-86	610	-5
Total autres actifs courants	10 520	-108	10 412	7 251	-3 836	3 415	6 998

Le poste « **Prêts, cautionnements et autres créances** » comprend essentiellement le compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC (voir note « **autres actifs non courants** » ci-dessus) pour un montant de 7 630 K€ brut. Au 31 décembre 2016, n'y figurait que la partie estimée alors comme recouvrable à moins d'un an pour 5 130 K€. La provision constituée antérieurement pour 3 750 K€ a été reprise, cette caution semblant à présent récupérable en 2018.

Le poste « **Autres créances** » est en augmentation suite à la mise en place du contrat d'affacturage pour lequel des fonds de garantie et réserves sont appliqués sur les créances cédées. Le montant de ces réserves au 31 décembre 2017 s'élève à 1 322 K€.

Les VMP incluent notamment 610 K€ de portefeuille titres gagé en garantie de deux cautions bancaires émises en faveur d'un client.

6.7 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2017			31/12/2016			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	5 162		5 162	4 882		4 882	279
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
Total Trésorerie - actif	5 162	0	5 162	4 882	0	4 882	279
Concours bancaires courants	4		4	6		6	-2
Total Trésorerie nette	5 158		5 158	4 876		4 876	282

Au 31 décembre 2017, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires en euros et de valeurs mobilières liquides.

La variation de la trésorerie nette de + 282 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en section § 5. Tableau de flux de trésorerie.

Cette variation s'explique par :

- un flux lié aux activités opérationnelles pour -10 729 K€ correspondant principalement aux dépenses de mise en route de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par CHOPEX pour les dépenses de mise en service (-8 335 K€) mais aussi par Europlasma pour -3 258 K€,
- un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -3 246 K€ (voir Note 6.3 principalement sur les immobilisations corporelles)
- un flux lié aux activités de financement de 14 258 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai (voir Note 6.6.3).

6.8 Affacturage

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage ayant produit ses effets à compter du 1^{er} semestre 2016. Les positions du factor au 31 décembre 2017 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
En-cours clients cédé au factor	2 360	1 401	959
Retenues et dépôt de garantie	1 322	675	647
Avance de trésorerie reçue	1 038	726	312

Le Groupe a retenu le traitement comptable suivant :

- Augmentation des créances clients à hauteur de l'avance de trésorerie nette consentie par la société d'affacturage à l'actif et
- Constatation d'une dette financière pour le même montant au passif

6.9 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Autres méthodes d'évaluation des dettes financières.*

Dans certains cas, le Groupe peut être amené à comptabiliser des dettes en appliquant une méthode différente du coût amorti. La méthode est alors expliquée en lien avec l'instrument concerné.

6.9.1. Dettes financières par devise et taux

	31/12/2017	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe
Emprunts obligataires	0				
Emprunts auprès établis. de crédit	4 084	4 084			4 084
Autres emprunts et dettes assimilées	6 916	6 916			6 916
Intérêts courus non échus > 1 an	0				
Total Dettes financières non courantes	11 001	11 001	0	0	11 001
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	4 543			4 543
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 131	1 131			1 131
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	113	113			113
Avance du Factor	1 037	1 037			1 037
Intérêts courus sur emprunts	1 008	1 008			1 008
Concours bancaires (trésorerie passive)	4	4			4
Concours bancaires (dettes)	0				
Total Dettes financières courantes	7 836	7 836	0	0	7 836
Total dettes financières	18 837	18 837	0	0	18 837

Au 31 décembre 2017 les dettes financières de 18 837 K€ incluent pour l'essentiel :

- 6 724 K€ d'avance reçue de CHO Morcenx sous forme de prêt sur la libération du compte séquestre,
- 4 396 K€ au titre de l'emprunt finançant le bâtiment de CHO Morcenx,
- 825 K€ au titre des prêts accordés par BPI France à Inertam (Contrat Développement participatif et Prêt Vert),
- 4 543 K€ au titre de l'emprunt obligataire émis en décembre 2015 (voir ci-dessous),
- 1 037 K€ au titre de l'avance du factor,
- 1 008 K€ au titre des intérêts courus non échus (dont 933 K€ liés à l'emprunt obligataire),
- 230 K€ au titre des avances remboursables accordées par BPI à Europlasma.

6.9.2. Emprunt obligataire émis en 2015

	31/12/2016	Variation	émission	charge d'intérêts	remboursement	Conversion	31/12/2017
Composante capitaux propres	176	0	0	0	0	0	176
Composante Dette	4 543	0	0	0	0	0	4 543
Intérêts courus non échus	479	0	0	454	0	0	933
Sous-total dette financière	5 022	0	0	454	0	0	5 476
Total Emprunt obligataire	5 198	0	0	454	0	0	5 652

Lors de la réunion du 8 décembre 2015, le Conseil d'Administration, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 (10^{ème} résolution à caractère extraordinaire), a décidé de l'émission des OCPP, et délégué sa mise en œuvre au Directeur Général.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'à un maximum de 850 492 actions au titre des intérêts.

Le prix d'émission unitaire des OCPP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCPP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle au prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Les OCPP sont convertibles à tout moment à l'initiative des porteurs d'OCPP, par tranche minimale de 100 K€. Dans ce cas le montant des intérêts dus à la date de conversion sera payé en actions sur la base du prix de conversion.

La conversion pourra intervenir à l'initiative de l'émetteur si la valeur moyenne pondérée par les volumes d'une action ordinaire de la société, calculé sur les 20 derniers jours de bourse consécutifs précédant la demande de conversion, est supérieure à 130% du Prix de Conversion.

Les OCPP n'ont pas fait l'objet de demande d'admission sur un marché boursier quelconque, réglementé ou non.

Les emprunts obligataires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 qui préconise de comptabiliser l'emprunt obligataire séparément en deux composantes :

- Une composante « dette » évaluée à la juste valeur (voir ci-dessous) ;
- Une composante « capitaux propres », correspondant à la différence entre la valeur nominale de l'emprunt émis et la composante dette.

La juste valeur de la composante dette correspond à la valeur actualisée des cash-flow futurs (coupons et valeur de remboursement), sur la base d'un taux de marché d'un passif analogue (dette non assortie d'une possibilité de conversion en actions), ce passif pouvant être une dette souscrite auprès de parties liées si elle correspond à la notion de passif analogue.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier (frais d'émission notamment) sont affectés aux composantes dettes et capitaux propres au prorata de la répartition de la valeur de l'émission.

6.9.3. Emprunt obligataire émis en 2016 dit « Financement OCABSA Bracknor »

Le 21 juillet 2016, le Groupe a souscrit un contrat d'émission avec Bracknor Fund Ltd, un fonds d'investissement géré par la société de gestion Bracknor Capital Ltd, en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 1 500 obligations convertibles en actions de 10 000€ de valeur nominale chacune (les « OCA »), se décomposant en une première tranche de 200 OCA et treize tranches de 100 OCA chacune, qui sont assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les «OCABSA») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 15 millions d'euros.

L'émission de la première tranche de 200 OCA (les « OCA Tranche 1 ») au profit de Bracknor Fund Ltd, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire de 2 millions d'euros, a été réalisée le 21 juillet sur le fondement de la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 24 juin 2015.

L'émission des 13 tranches suivantes a fait l'objet d'une approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2016.

	31/12/2016	Emission	Conversion	Comptabilisation initiale Juste valeur	Variation JV par le Résultat	Exercice BSA	31/12/2017
<i>Composante capitaux propres</i>	8 213	0	6 000	-431	0	759	14 541
Composante Dette	0	6 000	-6 000	0	0	0	0
Juste valeur - Passif financier	298	0	0	364	281	-759	184
Sous-total dette financière	298	6 000	- 6 000	364	281	-759	184
Total Emprunt obligataire	8 511	6 000	0	-67	281	0	14 725

En 2017, les mouvements suivants ont donc été comptabilisés dans le poste « *Autres passifs financiers non courants* » :

- Emission de 6 tranches d'OCABSA pour un total nominal de 6 000 K€ convertis peu de temps après en capital,
- Les BSA 2 ayant une clause de variabilité de leur prix d'exercice, ils sont considérés comme des produits dérivés dont l'évaluation à la juste valeur lors de l'émission, s'est traduite par la comptabilisation d'un passif financier (venant en contrepartie des réserves consolidées du groupe), à hauteur de 364 K€.
- Au cours de l'année 2017, des BSA2 ont été exercés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge financière de 488 K€ correspondant à la ré-évaluation à la juste valeur au cours de l'exercice.
- Au 31 décembre 2017, l'actualisation de la juste valeur des BSA 2 non exercés a mis en évidence une diminution du passif financier à hauteur de 208 K€, se traduisant par la comptabilisation d'un produit financier pour ce montant.

L'évolution de la juste valeur s'analyse de la façon suivante :

Instrument	Échéance	Nombre couvert	Comptabilisation initiale par les réserves	31/12/2017	31/12/2016	Variation en résultat	Variation en réserves
BSA 2 Tranche 1	20/07/2019	1 851 852	204	10	31	21	
BSA 2 Tranche 2	01/09/2019	1 000 000	66	7	14	7	
BSA 2 Tranche 3	01/09/2019	1 162 790	73	13	22	9	
BSA 2 Tranche 4	23/10/2019	1 612 903	103	29	39	10	
BSA 2 Tranche 5 (1)	20/11/2019	1 724 137	112	69	45	-24	
BSA 2 Tranche 6 (1)	27/11/2019	1 724 137	75	69	46	-23	
BSA 2 Tranche 7 (1)	06/12/2019	1 724 137	77	190	48	-142	
BSA 2 Tranche 8 (1)	19/12/2019	1 724 137	76	190	53	-137	
BSA 2 en circulation au 31/12/16		12 524 093	786	577	298	-279	0
BSA 2 Tranche 9 (1)	23/01/2020	1 923 076	79	242	0	-163	
BSA 2 Tranche 10	15/05/2020	1 142 858	53	18	0	35	
BSA 2 Tranche 11	29/05/2020	1 212 122	53	25	0	28	
BSA 2 Tranche 12	12/06/2020	1 250 000	67	30	0	37	
BSA 2 Tranche 13	02/07/2020	1 052 631	51	18	0	33	
BSA 2 Tranche 14	24/07/2020	1 333 333	60	32	0	28	
BSA 2 émis sur la période		7 914 020	363	365	0	-2	0
Total des BSA 2 exercés sur la période (1)		8 819 624	419	760	192	-489	0
Total des BSA 2 en circulation		11 618 489	730	182	106	208	0

(1) BSA 2 exercés au cours de l'exercice

6.9.4. Echéances des dettes financières

	31/12/2017	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	4 084		883	663	692	1 846
Autres emprunts et dettes assimilées	6 916		95	20	20	6 781
Intérêts courus non échus > 1 an	0		0	0	0	0
Total Dettes financières non courantes	11 001	0	978	683	712	8 628
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	4 543	4 543				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 131	1 131				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	113	113				
Avance du factor	1 037	1 037				
Intérêts courus sur emprunts	1 008	1 008				
Concours bancaires (trésorerie passive)	4	4				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	7 836	7 836	0	0	0	0
Total dettes financières	18 837	7 836	978	683	712	8 628

6.9.5. Variation des dettes financières

	31/12/2016	Emission d'emprunt	Remboursement	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2017
Emprunts obligataires	4 543	0	0	0	-4 543	0
Emprunts auprès établis. de crédit	5 206	10	0	0	-1 131	4 084
Autres emprunts et dettes assimilées	273	6 724	-135	0	54	6 916
Intérêts courus non échus > 1 an	481	154	0	0	-635	0
Total Dettes financières non courantes	10 503	6 888	-135	0	-6 255	11 001
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	6 000	0	0	-1 457	4 543
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 106	0	-1 106	0	1 131	1 131
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	966	0	-890	0	38	113
Avance du factor	726	311	0	0	0	1 037
Intérêts courus sur emprunts	96	372	-61	0	601	1 008
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	-2	0	0	0	4
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	2 900	6 681	-2 058	0	312	7 836
Total dettes financières	13 403	13 569	-2 193	0	-5 943	18 837

Les émissions d'emprunt pour 13 569 K€ correspondent principalement à :

- 6 tranches d'obligations convertibles associées à des BSA pour un montant total de 6 000 K€. Ces obligations sont converties ensuite en actions sous un très court délai (voir Note 6.6.3 financement Bracknor),
- une avance de 6 724 K€ sur la libération du compte séquestre,
- 311 K€ d'augmentation de l'avance nette du factor,
- 454 K€ d'intérêts sur l'emprunt obligataire OCPP de décembre 2015,
- 72 K€ d'intérêts courus sur les prêts déjà existants au 1^{er} janvier 2017,

Le total des émissions d'emprunts de 13 569 K€ minoré des intérêts courus de 524 K€ s'élève à 13 045 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Emission d'emprunts** ».

Le total des remboursements d'emprunts de 2 193 K€ minoré des intérêts courus de 61 K€ s'élève à 2 131 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** ».

Les remboursements d'emprunts correspondent principalement au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG et aux emprunts souscrits par Inertam auprès de la BPI.

Le flux « **Reclassements** » comprend notamment 6 000 K€ correspond à l'emprunt obligataire Bracknor émis et converti en actions sur l'exercice.

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	18 837	13 403	5 433
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 162	4 882	279
Endettement net	13 675	8 521	5 154

6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

Engagement actuariel	engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
Engagement futur	indemnités de base x droits acquis
Indemnités de base	ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite
Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite	espérance de vie x probabilités de non départ
Espérance de vie	probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
Probabilité de non départ	$(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
Coefficient d'ancienneté / durée totale	$(N - \text{date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

	31/12/2017	31/12/2016	variation
Avantages du personnel non courants	573	511	62

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement au 31/12/16	511
Coût des services rendus +	65
Coût financier +	7
Gain et perte actuariels +	-10
Engagement au 31/12/17	573

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1,30%	1,31%
Table retenue	Insee 2017	Insee 2016
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.11 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2016	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements	31/12/2017
Provision pour investissement	0	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Reprise - écarts d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
Total provisions non courantes	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges - part à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	497	0	-497	0	0	0
Provisions pour garanties	1 669	48	-1 154	-162	0	400
Provisions pour garanties - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an	2 811	0	-2 811	0	0	0
Autres provisions pour risques	226	6 664	-16	0	0	6 874
Autres provisions pour risques - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	153	705	-141	0	0	717
Autres provisions pour charges - part < 1 an	323	79	-224	0	0	178
Total provisions courantes	5 679	7 495	-4 843	-162	0	8 169
Total provisions	5 679	7 495	-4 843	-162	0	8 169

Les provisions sont essentiellement constituées de :

▪ **Provisions pour litiges :**

Une provision avait été comptabilisée sur 2015 pour couvrir un risque sur un contentieux avec un fournisseur pour un montant de 240 K€. Compte tenu de la condamnation en 1^{ère} instance, une provision complémentaire de 257 K€ avait été dotée pour couvrir le risque. La provision s'établissait ainsi au 31 décembre 2016 à 497 K€ correspondant aux sommes versées sur 2017.

▪ **Provisions pour garantie :**

En complément des dotations de provisions sur le contrat EPC de CHO Morcenx, une provision destinée à couvrir la période de garantie de l'usine CHO Morcenx a été constituée. Cette provision s'établissait à 1 314 K€ au 31 décembre 2016. Compte tenu de la livraison de l'usine et de la fin du contrat EPC, cette provision a été totalement reprise et utilisée.

Une provision a cependant été constituée pour couvrir les coûts résiduels liés à la phase de Roll-up (voir Provisions pour risques)

Par ailleurs, les contrats à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée au client. Une provision est enregistrée pour 400 K€ au 31 décembre 2017 contre 355 K€ au 31 décembre 2016 et couvre la garantie du contrat de fourniture de l'installation de traitement et conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare (projet KNPP) ainsi que la garantie du nouveau contrat chinois pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

▪ **Provisions pour pertes sur contrats :**

La provision pour perte à terminaison sur le contrat de l'usine CHO Morcenx a été intégralement reprise suivant la livraison définitive de l'usine et la fin du contrat EPC. L'analyse globale du contrat est présentée en Notes 6.12.4. et 6.12.5.

▪ **Provisions pour risques :**

Les provisions pour risques comprennent pour l'essentiel :

- une provision de 210 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif liée à la cession du sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013 et notamment dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne de la filiale Amplast.
- Une provision de 6 664 K€ constituée pour faire face aux coûts résiduels à encourir dans le cadre notamment de l'optimisation de l'usine CHO Morcenx.

▪ **Provisions pour charges :**

Les provisions pour charges (895 K€) comprennent pour l'essentiel :

- 355 K€ de provisions pour grosses réparations dont l'objet est de lisser les dépenses de réfection des réfractaires du four Inertam sur la durée de vie de ce dernier,
- 345 K€ de provision en vue d'une opération d'élimination du vitrifiat pollué chez Inertam
- 75 K€ correspondant à la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la direction du Groupe,
- 70 K€ de provisions pour risque fiscal dans le cadre du contrôle du crédit impôt recherche. Ces provisions ont été ajustées par rapport au 31 décembre 2016 compte tenu des dernières conclusions du contrôle fiscal.

6.12 Autres passifs financiers et courants

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	183	298	-115
Autres dettes - part à plus d'un an	108	74	34
Total Autres passifs financiers non courants	291	371	-81
Dettes fournisseurs	4 113	4 344	-231
Total Comptes fournisseurs et rattachés	4 113	4 344	-231
Clients - Avances et acomptes reçus	462	298	165
Dettes sociales	2 168	2 646	-478
Dettes fiscales	5 577	4 355	1 221
Autres dettes	444	2	442
Total autres dettes opérationnelles	8 651	7 301	1 350
Dettes s/ acquis. d'actifs	149	314	-165
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	13 712	14 116	-404
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	13 861	14 430	-569
	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	183	298	-115
Autres dettes - part à plus d'un an	108	74	34
Total Autres passifs financiers non courants	291	371	-81
Dettes fournisseurs	4 113	4 344	-231
Total Comptes fournisseurs et rattachés	4 113	4 344	-231
Clients - Avances et acomptes reçus	462	298	165
Dettes sociales	2 168	2 646	-478
Dettes fiscales	5 577	4 355	1 221
Autres dettes	444	2	442
Total autres dettes opérationnelles	8 651	7 301	1 350
Dettes s/ acquis. d'actifs	149	314	-165
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	13 712	14 116	-404
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	13 861	14 430	-569

6.12.1. Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par la comptabilisation des BSA 2 du financement Bracknor à la juste valeur comme décrit dans le Note 6.9.3.

Le montant de 108 K€ en autres dettes correspond au montant des dettes dues par les SPV CHO Tiper et CHO Locminé au partenaire financier des projets.

6.12.2. Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont globalement stables avec une diminution de 231 K€ par rapport au 31 décembre 2016, pour s'établir à 4 113 K€.

6.12.3. Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

La diminution des dettes sociales s'explique par l'apurement de certaines dettes sociales relatives à 2016 qui avaient été échelonnées.

L'augmentation des dettes fiscales s'explique par des dettes de TVA.

6.12.4. Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en légère baisse (variation de -404 K€) ; A cela plusieurs évolutions contrastées :

- Une hausse de 2 055 K€ des produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé en partie avant le traitement. Ce poste passe de 10 330 K€ au 31 décembre 2016 à 12 385 K€ au 31 décembre 2017, lié à un rythme de production inférieur au niveau attendu,
- Une diminution de 45 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement (y compris CIR neutralisé) restant à étaler qui s'élève à 933 K€ contre 978 K€ au 31 décembre 2016,
- Une diminution de 341 K€ sur les produits constatés d'avance du secteur Solution Plasma pour s'établir à 501 K€,
- Une diminution de 2 043 K€ sur les produits constatés d'avance du contrat EPC suite à la fin du contrat .

6.12.5. Contrats long terme

Les actifs et passifs relatifs aux contrats long termes sont respectivement compris au sein des créances clients et des autres passifs courants.

Les impacts au compte de résultat pour les activités concernées sont les suivants :

Eléments au P&L	2017	2016
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	3 004	5 539
Chiffre d'affaires à l'avancement - total des contrats en cours	6 542	34 159

Les soldes bilan sont les suivants :

Eléments du Bilan	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	130	130
Avances reçues	-39	-65
Retenues	1 773	1 773
Contrats long termes - actif dû par les clients	857	1 144
Contrats long termes - passif dû aux clients	-198	-5 094
Net	659	-3 950
<i>Dont inclus dans le poste clients</i>	<i>857</i>	<i>1 144</i>
<i>Dont inclus dans le poste Provision pour perte</i>	<i>0</i>	<i>-2 811</i>
<i>Dont inclus dans le poste Produits constatés d'avance</i>	<i>-198</i>	<i>-2 283</i>

Focus sur le contrat EPC (CHO Morcenx):

Le contrat de construction de l'usine CHO Morcenx (EPC) s'apprécie depuis 2014 jusqu'à son achèvement mi 2017, en 2 composants, conformément à l'IAS11:

- Un composant « construction », concentrant le revenu et le budget de construction
- Un composant « service » relatif à la mise en service de l'usine, essentiellement composé des coûts refacturés par l'opérateur CHOPEX.

L'exécution du contrat EPC et son évolution ont eu les effets suivants en 2017 :

Evolution du contrat de construction de l'usine CHO Morcenx	2017	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	2 043	366	555	-638
Chiffre d'affaires à l'avancement - total reconnu	25 490	23 447	23 081	22 526
Total des charges définitives	-56 107	-54 849	-51 128	-43 631
Marge nette du contrat finale (1)	-30 617	-31 402	-25 678	-18 181

(1) Cette marge nette ne tient pas compte de la provision pour coût résiduels constituée pour un montant total de 6 664 K€

Le contrat EPC a été facturé pour son intégralité soit 25 490 K€.

Sur l'exercice, le contrat EPC se traduit par un impact négatif de -5 382 K€ sur le compte de résultat s'expliquant par :

- reconnaissance de chiffre d'affaires lié à l'avancement du contrat : + 2 043 K€
- coûts supportés en 2017 liés à la montée en puissance de la centrale : - 3 572 K€
- reprise de provision pour perte à terminaison : + 2 811 K€
- Dotation provision coûts résiduels pour finaliser la mise en route et l'amélioration des procédés de CHO Morcenx : - 6 664 K€

6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Actifs d'impôts différés	419	412	7
Passifs d'impôts différés	-115	-160	45
Total impôts différés	304	252	52
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dette d'impôts courants	0	-65	65
Total impôts courants	0	-65	65

Les impôts différés concernent pour l'essentiel l'imposition des différences temporelles, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-Groupe et des déficits fiscaux reportables.

Ils sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.13.1. Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

L'impôt différé a été calculé au 31 décembre 2017 en utilisant un taux de 28% comme au 31 décembre 2016, car le groupe a considéré, compte tenu des déficits reportables existants, que c'était le taux d'imposition le plus probable.

Les actifs d'impôts différés sont principalement composés de :

- 146 K€ au titre de la marge sur immobilisation vendue intra Groupe annulée,
- 109 K€ au titre des retraitements IFRS des subventions d'investissement,
- 160 K€ au titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

6.13.2. Echéances des impôts différés

Les impôts différés sont dans la majorité à échéance plus d'un an.

6.13.3. Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 28 929 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

Entité	au 31/12/17	au 31/12/16
	IDA non activé ou non déprécié	IDA non activé ou non déprécié
Europlasma	9 649	8 554
Inertam	4 194	3 068
CHO Power	12 629	11 697
CHOPEX	2 007	1 642
Financière GEE	436	432
Autres entités	13	
Total	28 929	25 393

6.14 Capitaux propres

6.14.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social d'Europlasma est composé de 152 965 744 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune :

	31/12/2017	31/12/2016	variation
Nombre d'actions ordinaires	152 965 744	111 653 949	41 311 795
Nombre d'actions de préférences			
Nombre d'actions à la clôture	152 965 744	111 653 949	41 311 795

	2017	2016	variation
Nombre moyen d'actions	136 384 557	77 082 528	59 302 029

Au cours de l'exercice 2017, 41 311 795 actions ordinaires ont été créées selon la répartition suivante :

- 25 159 531 actions créées dans le cadre de la conversion des obligations convertibles souscrites par Bracknor Fund Ltd,
- 10 742 700 actions créées lors de l'exercice de BSA 1 et BSA 2 octroyés dans le cadre de l'émission des obligations convertibles souscrites par Bracknor Fund Ltd
- 2 113 412 actions créées suite à des attributions gratuites d'actions,
- 3 100 477 actions dans le cadre de la conversion des prêts relais
- 195 675 actions dans le cadre de l'exercice des BSAR A, B et C octroyés lors de précédentes opérations sur le capital

6.14.2. Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

	31/12/2017	31/12/2016	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	200 819	216 025	-15 475
Valorisation en K€	38	55	60
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	15	10	-30

6.14.3. Actions en dilution

- Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2017

	31/12/2017	31/12/2016	variation
Nombre d'actions ordinaires	152 965 744	111 653 949	41 311 795
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	152 965 744	111 653 949	41 311 795

	31/12/2017	31/12/2016	variation
Nombre d'actions à la clôture	152 965 744	111 653 949	41 311 795
Nombre d'actions en dilution	86 295 166	82 947 840	3 347 326
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	1 317 392	2 538 412	-1 221 020
- BSAR A	0	32 507 620	-32 507 620
- BSAR B	16 923 034	16 928 177	-5 143
- BSAR C	37 986 712	0	37 986 712
- OCPP (équivalent nominal et intérêts de l'emprunt)	5 575 446	5 575 446	0
- OCA Bracknor	0	0	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	11 618 489	12 524 093	-905 604
Nombre d'actions dilué à la clôture	239 260 910	194 601 789	44 659 121
Taux de dilution	56,4%	74,3%	

▪ Sur le nombre moyen d'actions en 2017

	31/12/2017	31/12/2016	variation
Nombre moyen d'actions	136 384 557	77 082 528	59 302 029
Nombre d'actions en dilution	86 295 166	82 947 840	3 347 326
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	1 317 392	2 538 412	-1 221 020
- BSAR A	0	32 507 620	-32 507 620
- BSAR B	16 923 034	16 928 177	-5 143
- BSAR C	37 986 712	0	37 986 712
- OCPP (équivalent nominal et intérêts de l'emprunt)	5 575 446	5 575 446	0
- OCA Bracknor	0	0	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	10 799 956	12 524 093	-1 724 137
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	13 342 626	12 524 093	818 533
Nombre moyen d'action dilué	222 679 723	160 030 368	62 649 355
Taux de dilution	63,3%	107,6%	

6.14.4. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai. Des attributions gratuites d'actions ont été accordées aux mandataires (cf. Note 11).

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2017 :

	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2016	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/17	Actions créées par le CA au cours de 2017	Actions attribuées en 2017	Actions perdues en 2017	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2017
Attribution du 18/09/13	65 000,0	-	65 000,0	-	-	-
Attribution du 21/09/15	883 539,0	-	883 539,0	-	-	-
Attribution du 28/01/14	300 000,0	-	-	-	-	300 000,0
Attribution du 08/06/16	736 788,0	-	736 788,0	-	-	-
Plan de fidélité n°4	125 000,0	-	-	45 000,0	13 000,0	157 000,0
Attribution du 14/12/16	428 085,0	428 085,0	-	-	-	-
Attribution du 01/02/17	-	-	-	637 392,0	-	637 392,0
Attribution du 01/03/17	-	-	-	223 000,0	-	223 000,0
Total	2 538 412	428 085	1 685 327	905 392	13 000	1 317 392

Les montants comptabilisés au titre des actions gratuites au cours de la période sont les suivants :

	En capitaux propres au 31/12/2016	En charge en 2017	En capitaux propres au 31/12/2017
En résultat et report à nouveau	-2 928	-148	-3 076
En réserves	2 928	-148	3 076

Le Groupe a décidé de valoriser les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé en 2017 pour la valorisation du coût d'attribution gratuite d'actions est de 0,28 euros.

Concernant le Directeur Général, le conseil d'administration du 1^{er} février 2017 a décidé l'actualisation des bonus de performance du Directeur Général au titre des exercices 2014 et 2015, en application des engagements contractuels en faveur de ce dernier. Le nombre d'actions s'élève à 557 392. Par ailleurs, le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2017 a statué sur le bonus de performance 2016 du Directeur Général portant celui-ci à 223 000 actions.

Concernant la Présidence, il a été également décidé d'attribuer à Monsieur le Président 80 000 actions au regard de ses actions menées au cours de l'exercice 2016.

Le tableau ci-après résume les attributions enregistrées dans le résultat 2016, en raison de l'absence de condition de présence venant conditionner l'attribution définitive des actions en faveur de la Présidence et la Direction Générale.

Date d'attribution	Nature	Bénéficiaire	Nb d'actions attribuées gratuitement
1 ^{er} février 2017	Actualisation Bonus Performance 2014 et 2015	Directeur Général	557 392
1 ^{er} mars 2017	Bonus Performance 2016	Directeur Général	223 000
1 ^{er} mars 2017	Attribution au regard des actions menées en 2016	Président	80 000
		Total	860 392

La charge d'attribution reconnue dans le résultat 2017 s'élève à 148 K€.

6.14.5. Intérêts minoritaires

	31/12/2016	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2017
CHO Locminé	0	0	-2	-7		-9
CHO Tiper	-12	0	-4	0		-15
FIG	103	0	1	-48	0	56
Total	91	0	-5	-55	0	31

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Les principaux contrats du Groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces contrats dits à long terme selon la méthode de l'avancement prescrite par la norme IAS 11 pour les contrats de construction et selon la norme IAS 18 pour les prestations de service.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets en mesurant le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés pour la réalisation du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat. Ils incluent les charges financières encourues au titre de la réalisation du contrat. Le chiffre d'affaires facturé en excès de l'avancement du chiffre d'affaires est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés. Les produits financiers obtenus en raison de modalités contractuelles de facturation particulièrement favorables sont inclus dans les produits afférents au contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être mesuré de façon fiable, les coûts sont enregistrés en charges de l'exercice pendant lequel ils sont supportés et les produits sont reconnus dans la limite des coûts supportés.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison estimé est négatif, la perte est immédiatement constatée en résultat par le biais d'une provision pour perte à terminaison.

- Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

- Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2017	2016	Variation
Production vendue de biens	2 101	1 659	442
Production vendue de services	11 032	8 066	2 967
Ventes de marchandises	0	8	-8
Total	13 134	9 733	3 401

	2017	2016	Variation
Europe	12 987	9 364	3 623
Amérique	0	0	0
Asie	147	369	-222
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	13 134	9 733	3 401

Le chiffre d'affaires consolidé 2017 s'établit à 13 134 K€ contre 9 733 K€ en 2016 soit une progression de 35%. Cette augmentation s'explique principalement par le secteur énergies renouvelables qui voit son chiffre d'affaires s'établir à 4 356 K€ en progression de 3 977 K€, notamment en raison de la reconnaissance du revenu résiduel sur le contrat EPC, et la facturation liée à la mise en route de l'usine CHO Morcenx.

7.2 Autres produits d'exploitation

- Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

- Evolution des autres produits d'exploitation

	2017	2016	Variation
Production immobilisée	2 441	1 929	512
Production stockée	-8	44	-52
Subventions d'exploitation	433	390	44
Autres produits	27	0	27
Transferts de charges d'exploitation	647	203	444
Total	3 541	2 566	975

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée, correspondant notamment à la réfection du four de traitement d'amiante (1 780 K€) et des travaux sur le bâtiment de Morcenx (643 K€),
- Des subventions d'investissement accordées dans le cadre du projet Morcenx ou d'autres projets de R&D et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche,
- Du transfert de charge pour CHO Power 250 K€ correspondant à la location des moteurs à CHO Morcenx.

7.3 Achats consommés et charges externes

▪ Achats consommés

	2017	2016	Variation
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-1 317	-1 116	-201
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	334	10	324
Variation stocks de marchandises	0	0	0
Autres achats	-7 390	-8 240	850
Achats de marchandises	0	0	0
Total	-8 373	-9 346	973

▪ Charges externes

	2017	2016	Variation
Locations, crédit-bail et charges locatives	-816	-762	-54
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 818	-1 811	-7
Autres charges externes	-4 057	-4 299	242
Total	-6 690	-6 871	181

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif en ETP moyen *	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Cadres	46	45	1
Agents de maîtrise et techniciens	36	34	2
Employés	32	32	0
Ouvriers	0	0	0
Personnel mis à la disposition de l'ent.	2	2	0
Total	116	113	3

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2. Charges de personnel

	2017	2016	Variation
Rémunérations du personnel	-5 025	-4 898	-127
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 338	-2 118	-220
Autres charges de personnel	-413	-452	+39
Participation des salariés	0	0	0
Total	-7 777	-7 469	-308

La progression des charges de personnel s'explique principalement par 109 k€ de cotisations sur attribution gratuites d'actions ainsi que par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1).

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	2017	2016	Variation
sur immobilisations corporelles	-2 729	-3 742	1 013
sur immobilisations incorporelles	-89	-110	21
sur provisions d'exploitation	-2 633	1 327	-3 960
sur engagements de retraite	-71	-59	-13
sur charges à répartir	-266	-16	-250
sur actif circulant (clients, stocks et autres créances)	-610	-1 617	1 007
Total	-6 398	-4 217	-2 181

L'augmentation des dotations s'explique principalement par :

- Une diminution de la dotation aux amortissements sur le four d'Inertam (-818 K€), ce dernier s'étant usé plus rapidement en 2016 un amortissement complémentaire avait été comptabilisé,
- Une dotation de 355 K€ de provision pour grosse réparation dans le cadre du lissage des dépenses de réfection du four d'Inertam,
- Une dotation de 345 K€ de coûts de traitement de cofalit non valorisable,
- Un effet négatif chez CHO Power (-2 539K€) de la reprise de provision pour perte à terminaison sur le contrat EPC de 4 125 K€ combinée avec la dotation de 6 664 K€ pour les coûts résiduels liés au contrat EPC.
- Une diminution de 1 007 K€ de la dotation aux provisions sur actif circulant qui s'explique principalement par l'enregistrement en 2016 d'une importante dotation pour dépréciation des comptes clients (nette des reprises) de 1 586 K€.

7.6 Impôt et taxes

	2017	2016	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	-11	-19	8
Autres impôts et taxes	-380	-310	-70
Total	-390	-329	-62

Les impôts et taxes, comme en 2016, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises).

7.7 Autres charges et produits opérationnels non courants

	2017	2016	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-8	-14	7
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	220	108	111
Autres charges non courants	-31	-274	244
Autres produits non courants	34	265	-231
Dépréciations et provisions	144	-206	350
Total	359	-122	480

Le résultat opérationnel non courant en 2017 est composé principalement des charges suivantes :

- 144 K€ de reprise de provisions pour risque, la plus grande partie concernant le CIR ;

Compensées partiellement par les produits suivants :

- 220 K€ de subventions d'investissement virées au résultat

La comptabilisation en perte des BSA CHO Morcenx définitivement perdus pour 854 K€ est sans impact sur le résultat puisque entièrement dépréciés au 31 décembre 2016.

7.8 Résultat financier

- Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

- Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

	2017	2016	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	13	9	4
Coût de l'endettement financier brut	-793	-838	45
Coût de l'endettement financier net	-780	-828	48
Perte et gains de change	0	0	0
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	295	-2	297
Autres charges financières	-604	-56	-548
Autres produits financiers	225	501	-275
Résultat financier	-864	-386	-478

Le résultat financier 2017 est une charge de 864 K€ en forte dégradation principalement expliquée par l'impact de la réévaluation à la juste valeur des BSA2 Bracknor (charge de 280 K€) comme présenté note 6.9.3.

Par ailleurs, la ligne de dépréciation nette d'actifs financiers masque 2 mouvements opposés :

- La reprise de 3 750 K€ sur le compte séquestre dans le cadre du dénouement du contrat EPC,
- Une dotation à hauteur de 3 450 K€ des titres CHO Morcenx mis en équivalence.

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

- Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2017	2016	Variation
Impôts différés	54	-133	+187
Impôt exigible	-24	-32	+8
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	31	-165	+195

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices.

▪ Preuve d'impôts

	2 017	2016
Résultat net (100%)	-21 838	-17 349
Charge d'impôt	31	-165
Résultat net taxable	-21 869	-17 184
Taux d'impôt normal	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique (A)	6 123	4 812
		0
Différences temporaires	198	-518
Diff permanente CVAE	18	-10
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	-853	222
Incidence des distorsions social/fiscal (B)	-638	-306
Incidence des écritures de conso. (C)	-1 932	154
		0
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	-4	-9
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-3 518	-4 617
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	0	-150
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-3 522	-4 776
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	-48
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	31	-165
Charge d'impôt réelle comptabilisée	31	-165

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	9 655	9 655
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	4 395	4 952
Engagements d'achats d'immobilisations	0	589
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	14 028	14 175
Total	28 078	29 371

8.2.1. Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO Morcenx et du contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir.

	31/12/2017	31/12/2016
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	8 955	8 955
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	4 395	4 952
Engagements d'achats d'immobilisations	0	347
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	10 871	10 871
Total	24 221	25 125

Les engagements donnés dans le cadre du projet CHO Morcenx sont de 3 natures :

- Les nantissements d'actifs financiers pour 8 955 K€ concernent :
 - o Le nantissement des titres et BSA CHO Morcenx pour leur valeur brute de 7 755 K€ en garantie de l'emprunt de 26 799 K€, accordé par le partenaire financier du projet CHO Morcenx à la société CHO Morcenx pour le financement des installations techniques de l'usine construite par CHO Power,
 - o Le nantissement du compte titre d'un montant de 1 200 K€ servant de garantie à l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx.
- Les hypothèques se réfèrent à l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx pour un montant initial de 6 200 K€ et dont le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 4 395 K€.
- Un engagement de bonne fin pour le contrat EPC de CHO Morcenx d'un montant initial de 10 000 K€, temporairement porté à 10 871 K€. Cette garantie était initialement couverte à hauteur de 7 500 K€ par des fonds déposés sur un compte de séquestre et, pour le solde de 2 500 K€, par une lettre de caution de l'associé majoritaire du garant. Cette dernière a été portée à 3 371 K€ est valide jusqu'à la signature des accords intervenus fin mars 2018 (cf § sur les événements post-clôture). Par ailleurs, dans le cadre du financement du plan d'optimisation de CHO Morcenx, un engagement de caution solidaire à hauteur de 6,8 M€ a été signé le 11 septembre 2017.

8.2.2. Autres engagements donnés

	31/12/2017	31/12/2016
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	242
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	3 157	3 304
Total	3 857	4 246

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - o de tout dommage encouru,
 - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
 - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des 2 usines à Morcenx :
 - o engagement de remise en état du site de Traitement de l'Amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
 - o engagement de mise en sécurité des sites pour 877 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 1036 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 244 K€.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Holding, Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2017 aux entités légales Europlasma SA et SCIG, ainsi que pour la 1^{ère} fois l'entité FIG, holding détenant antérieurement le sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013. Les agrégats de FIG au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- Actifs de 756 K€, dont 684 K€ au titre du solde du paiement issu de la cession du groupe Europe-Environnement
- Provision pour risque et charge de 210 K€
- Capitaux propres de 543 K€
- Résultat opérationnel de 6K€

- Traitement d'Amiante (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2017 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables (CHO)

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2017 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, CHOPEX SAS, CHO Tiper SAS et CHO Morcenx SAS.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la note 7.1 de l'annexe sur le chiffre d'affaires. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2017	Solutions Plasma (+ Holding & divers)	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	160	22	11	193
Immobilisations corporelles	6 337	3 649	3 354	13 341
Autres actifs non courants	1 269	1 394	519	3 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 895	402	2 865	5 162
Total Actif	12 562	10 466	23 208	46 236
Dettes financières	10 163	1 869	6 804	18 837
CA	1 343	7 434	4 356	13 134
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 201	-2 793	-2 405	-6 398
Résultat opérationnel	-3 496	-4 277	-6 324	-14 096
EBITDA	-2 345	-821	-10 921	-14 087
Résultat net	-4 399	-4 357	-13 082	-21 838
Intérêt minoritaires	0	0	5	5
Résultat part groupe	-4 399	-4 357	-13 077	-21 833

31/12/2016	Solutions Plasma (+ Holding & divers)	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	656	0	664
Autres immobilisations incorporelles	215	24	8	247
Immobilisations corporelles	6 285	3 618	3 282	13 185
Autres actifs non courants	1 928	1 041	6 383	9 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 400	1 326	156	4 882
Total Actif	15 128	11 178	16 409	42 715
Dettes financières	10 511	2 101	791	13 403
CA	1 650	7 704	379	9 733
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 206	-2 486	-525	-4 217
Résultat opérationnel	-3 952	-3 480	-9 356	-16 788
EBITDA	-2 640	-327	-8 741	-11 709
Résultat net	-4 101	-3 760	-9 488	-17 349
Intérêt minoritaires	0	0	4	4
Résultat part groupe	-4 101	-3 760	-9 485	-17 345

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées :

- Des sociétés mises en équivalence ;
- Des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation significative (notamment les entités CHO non consolidées) ;
- Des sociétés facturant des prestations de direction

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2017	2016
Ventes	4 952	0
Achats	0	180
Créances avec parties liées*	13 024	404
Dettes avec parties liées	6 724	2 042
Garanties données aux parties liées	0	10 871
Garanties reçues des parties liées	0	0

** Le montant des créances est donné net des provisions constituées*

Les garanties données sont analysées dans la Note 8 engagements hors bilan.

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'année 2017 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2017	Montants versés en 2016
Jetons de présence	60	66
Autres rémunérations	175	219
Total	235	285

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2017 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2017	Montants versés en 2016
Avantages du personnel à court terme	299	257
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	0
Paiement fondé sur les actions	217	442
Total	516	699

Le mandat du Directeur Général prévoit une indemnisation de 70% pendant 18 mois en cas de départ du Dirigeant à l'initiative du Conseil d'Administration. Cette clause contractuelle est partiellement couverte par la souscription d'une GSC garantissant une indemnisation à hauteur de 55% pendant 12 mois.

Europlasma a mis en place, depuis 2014, un contrat de retraite complémentaire, dit « Article 83 ». Ce contrat bénéficie au Directeur Général du Groupe. Les cotisations sont de 8%, dont 3% à la charge du cotisant.

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Les attributions gratuites d'actions à chaque mandataire social effectuées en 2017 sont détaillées ci-dessous :

- le conseil d'administration du 1^{er} février 2017 a décidé l'actualisation des bonus de performance du Directeur Général au titre des exercices 2014 et 2015, en application des engagements contractuels en faveur de ce dernier. Le nombre d'actions s'élève à 557 392 valorisées à un cours de 0,23 € (juste valeur) pour un montant total de 126 K€.
- le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2017 a statué sur le bonus de performance 2016 du Directeur Général portant celui-ci à 223 000 actions. valorisées à un cours de 0,41 € (juste valeur) pour un montant total de 91 K€.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élevèrent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 017	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 016
Pwc	87	41	127	76	50	126
Deixis	102	45	148	89	52	141
Total	189	86	275	165	102	267

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

13.1 Evénements Corporate

▪ Financement en fonds propres

Par application de la délégation de pouvoirs consentie aux termes de la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2017, la Société a conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, le 9 février 2018, un contrat de financement par Bons d'Emissions d'Obligations Convertibles en Actions (BEOCA).

Dans ce cadre, il a été émis 4 BEOCA, tous souscrits par l'investisseur, dont l'exercice de chacun d'eux permet de souscrire 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000€, à taux d'intérêt de 0%. Ainsi, les 4 Bons d'émission représentent potentiellement un montant nominal total de 8 millions d'euros. Ce financement peut être renouvelé par 2 fois si nécessaire, au cours des 36 mois suivants la signature du contrat et sous réserve du renouvellement de la délégation consentie par les actionnaires.

A ce jour, les trois premiers BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 600 OCA et à l'encaissement par la Société de 6 millions d'euros.

▪ Ouverture du capital de CHO Power par augmentation de sa participation dans CHO Morcenx

Afin d'aligner leurs intérêts et de consolider la stratégie de croissance ambitieuse de la division Energies Renouvelables portée par CHO Power, Europlasma et le fonds GRAF (Gottex Real Asset Fund), propriétaire de 65% de CHO Morcenx, sont parvenus à un accord, concrétisé le 29/03/2018. Dans ce cadre, le fonds GRAF procède à une réduction significative de la dette de CHO Morcenx et l'apport de ses titres CHO Morcenx lui procure une participation minoritaire dans CHO Power, cette dernière détenant 100% de CHO Morcenx.

Les effets principaux et immédiats de cette transaction sont pour CHO Morcenx un contexte économique rendu favorable par la réduction de la dette et l'apport de capitaux découlant du financement d'un plan d'optimisation de la centrale. En effet, le montant de la dette détenue par GRAF dans CHO Morcenx est ramené de 40,2 M€ à 20 M€, et son taux d'intérêt réduit de 12% à 6%. Cette dette sera remboursée par les cash flows de CHO Morcenx. La restitution du compte séquestre (6,8 M€) à CHO Power permet à cette dernière de l'employer à financer le Plan d'Optimisation de CHO Morcenx.

13.2 Solutions plasma (Europlasma Industries)

Europlasma a annoncé, le 26 février 2018, sa participation au projet IGAR (Injection de GAZ Réducteur) au sein d'un consortium piloté par Arcelor Mittal, le leader mondial de l'acier. Comme mentionné ci-avant, ce projet a pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle une solution plasma permettant à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone. Ce projet est en partie financé par l'ADEME à travers un accord de partenariat que celle-ci signe avec chacun des différents partenaires du consortium.

13.3 Energies renouvelables (CHO Power et CHOPEX)

▪ Plan d'optimisation de la centrale CHO Morcenx

Au cours du premier trimestre 2018, les travaux suivants prévus dans le cadre du Plan d'Optimisation de CHOM ont été réalisés et testés :

- Fabrication d'une base vie et de bureaux pour les employés de CHOPEX,
- Modifications de l'aéroulque du gazéifieur,
- Remplacement des échangeurs de la chaudière de récupération.

Entre deux périodes de travaux d'optimisation, la centrale CHOM a fonctionné 5 semaines (contre 4 prévues au budget). Cette campagne avait pour principaux objectifs de calibrer et valider l'optimisation de l'aéroulque du gazéifieur, et de réaliser un essai de performance comparatif entre les moteurs GE Jenbacher et Caterpillar. En outre, elle a permis de délivrer au réseau 1 174 MWh d'électricité renouvelable.

La production électrique a repris début Avril, elle s'établit désormais en moyenne quotidienne à 100 MWh injectés sur le réseau.

- *Financement CHO Tiper*

Le contrat de prêt avec la Banque européenne d'investissement (BEI) a été signé le 28 mars 2018, pour une contribution de 30 M€ au financement de la centrale à énergie renouvelable CHO Tiper, qui vient s'ajouter à l'avance remboursable de l'ADEME (12 M€) et à la subvention (2 M€) accordée par la Région Nouvelle Aquitaine.

13.4 Traitement de l'Amiante (Inertam)

Le rythme moyen de production début 2018 s'approche du rythme nominal

Les quatre dépoussiéreuses et la centrale d'aspiration ont été reçues sur site. Leur installation permettra de ne plus avoir à interrompre quotidiennement la ligne de traitement et ainsi retrouver un niveau standard de production.

En comparant les quatre premiers mois de 2018 à ceux de 2017, on note déjà une amélioration avec 1 080 tonnes de déchets amiantés traitées dont 833 tonnes vitrifiées, contre respectivement 395 tonnes et 192 tonnes en 2017.

Rapporté sur une année glissante de mai 2017 à fin avril 2018, ce sont 4 144 tonnes traitées dont 3 571 tonnes vitrifiées à comparer à 2 630 tonnes dont 1 691 tonnes vitrifiées pour une période identique en 2016/2017 (à titre indicatif en 2017, 3 459 tonnes ont été traitées dont 2 930 ont été vitrifiées).

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 15 296 574,40 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

